

*La ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer,
en charge des Relations internationales sur le climat*

Ségolène Royal



Paris, le 27 octobre 2016

Objet : Education à l'environnement et mise en œuvre de « coins nature » dans les écoles et les établissements publics d'enseignement des Territoires à énergie positive

Madame, Monsieur,

L'éducation à l'environnement et au développement durable est un levier majeur pour faire évoluer les comportements et relever les défis de la lutte contre le changement climatique et de la transition énergétique.

De nombreux territoires à énergie positive se sont déjà saisis de cette question et ont installé des jardins, des potagers, des mares ou des ruchers pédagogiques, dans leurs écoles.

Afin d'amplifier cette dynamique, j'ai décidé de lancer un appel à manifestation d'intérêt pour 10 000 coins nature dans les écoles et collèges de France.

Concrètement, les écoles et les collèges situés sur le périmètre d'un territoire à énergie positive pourront bénéficier d'une aide de 500 euros pour la création d'un « coin nature ».

Les établissements devront se rapprocher de leur territoire à énergie positive qui m'adressera un projet de convention après avoir complété le formulaire accessible à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/10-000-coins-nature-dans-les.html>

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.



Ségolène ROYAL

Hôtel de Roquelaure - 246, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris

